

**« *Un Amour tout divin* » : amitié conjugale contre passion amoureuse  
dans *La Princesse de Clèves* de Marie-Madeleine de Lafayette**

**Francis Mathieu**

La psychologie et le pathétique de la passion amoureuse à l'œuvre dans *La Princesse de Clèves* ont prodigué une éloquence au chef-d'œuvre de Marie-Madeleine de Lafayette jusqu'alors inédite dans le genre du roman. Cette singularité a inspiré un grand nombre d'études critiques<sup>1</sup>, dont la vaste majorité se focalise sur le duel amoureux auquel se livrent Mme de Clèves et le duc de Nemours. Je propose pour ma part de revisiter la question de l'amour dans *La Princesse de Clèves* d'une perspective originale, à travers le mariage du couple Clèves<sup>2</sup>. Le comportement de ces deux personnages face à la passion amoureuse ayant déjà fait couler une quantité d'encre prodigieuse, c'est leur mariage que je propose d'analyser, et ce à travers le prisme de l'*amour conjugal*, contexte au sein duquel il convient de donner à l'amour un sens distinct de celui de la passion.

Ce type d'amour nous étant aujourd'hui étranger, il sera impératif de le définir, de déterminer sa fonction, et de le replacer dans le contexte des mœurs matrimoniales et des attentes de la société du dix-septième siècle, bref, de délimiter clairement ses tenants et ses aboutissants<sup>3</sup>. Ces précisions sont d'autant plus nécessaires que la polysémie aujourd'hui éclipsée du terme « amour » a souvent porté les lecteurs contemporains à confusion, comme l'ont montré avant moi Katharine

---

<sup>1</sup> Cette singularité portait encore Jean Rohou à déclarer récemment que « L'amour est le thème essentiel de ce roman » (80).

<sup>2</sup> Dans la préface de son fameux ouvrage de défense de *La Princesse de Clèves*, l'abbé de Charnes invoque le caractère didactique du genre littéraire du roman en citant la définition qu'en proposait Pierre-Daniel Huet (« des fictions d'aventures amoureuses, écrites en prose avec art, pour le plaisir et l'instruction des Lecteurs » (XI)), avant d'axer *La Princesse de Clèves* sur le thème du mariage : « L'Auteur de *La Princesse de Clèves* n'a point eu d'autre but, que de faire valoir par une fiction agréable que les plus innocentes galanteries, entre des personnes mariées, ne causent que du malheur » (XI).

<sup>3</sup> Dans son article sur l'amour dans *La Princesse de Clèves*, Pierre Van Rutten nous rappelle que Marie-Madeleine de Lafayette participait assidûment aux discussions de casuistiques sur l'amour qui se tenaient au salon de l'Hôtel de Rambouillet (29-30).

Jensen et John Campbell. Or on ne peut pleinement saisir certains nœuds de l'intrigue du roman de Marie-Madeleine de Lafayette sans démêler les fluctuants sentiments d'amour qui s'y entrechoquent, ni retracer le va-et-vient entre la passion et l'amour conjugal. Cette distinction est d'autant plus indispensable que l'amour conjugal est, comme nous le verrons, l'allié de la raison, alors que la passion conduit au chaos dans *La Princesse de Clèves*. Enfin, on ne saurait traiter de l'amour dans le mariage sans aborder en outre les notions connexes de jalousie, de fidélité, mais aussi de veuvage, telles qu'elles se manifestent dans le roman.

Je propose de donner à cette analyse de l'amour une base théorique en interprétant les sentiments de l'héroïne éponyme, ainsi que ceux de son époux, à la lumière de la doctrine et de la morale que recèlent les nombreux traités, manuels, et autres ouvrages moralistes écrits sur le mariage au dix-septième siècle. Parce que ces livres savants sont représentatifs des mentalités et des normes de leur époque, il sera révélateur de comparer ce corpus de savoir théorique aux sentiments et aux actions de monsieur et madame de Clèves en ce qui concerne l'amour. Cette méthode sera appliquée de même aux thèmes secondaires, mais déterminants, de la jalousie, de la fidélité, et du veuvage.

Cette lecture originale de l'amour permettra de répondre à des questions fondamentales, que la critique n'a pas pleinement élucidées ou pas encore posées : à quels sentiments l'amour conjugal correspond-il précisément, et surtout, quel est le rôle théorique que joue ce type distinct d'amour au dix-septième siècle ? Dans quelle mesure les Clèves s'aiment-ils de cette manière ? Cette forme d'amour exerce-t-elle sur le cours des événements la fonction que lui assignent les auteurs de traités ? Répondre à ces questions permettra de réévaluer le type de sentiments que ressent Mme de Clèves pour son époux, ainsi que la fidélité qu'elle entretient jusque dans son veuvage, tout en jetant une nouvelle lumière sur plusieurs éléments controversés de l'intrigue. Ce sera en particulier le cas pour le centre névralgique de l'œuvre, l'aveu que fait Mme de Clèves à son mari des sentiments de passion qu'elle ressent pour un autre homme, et les conséquences de cette action, qui ne peuvent pas être intégralement appréhendées sans déterminer le rôle exact que joue l'amour conjugal.

Il n'est pas superflu de rappeler en quelques mots que le mariage sert une fonction sociale, voire même politique, bien précise dans

l'aristocratie d'Ancien Régime. Il s'agit d'une alliance à laquelle consentent les chefs de deux familles afin de servir les intérêts respectifs de leur clan, et dont les enjeux sont d'autant plus stratégiques que le statut social des personnes concernées est élevé. C'est précisément le cas de Mlle de Chartres et du prince de Clèves, qui appartiennent tous deux à la grande noblesse de France. Mme de Chartres opère d'ailleurs son retour à la cour, qu'elle avait quittée pour se consacrer à l'éducation de sa fille, pour trouver le meilleur parti à qui « donner sa fille » (58). C'est dans cette optique que la jeune et vertueuse Mlle de Chartres fait son entrée dans le grand monde. La question de son mariage et des tractations stratégiques qui vont s'en suivre sont mentionnées dès sa toute première apparition dans le récit : « Cette héritière était alors un des grands partis qu'il y eût en France; et quoiqu'elle fût dans une extrême jeunesse, l'on avait déjà proposé plusieurs mariages » (54).

Les futurs époux n'ont pas la liberté de choisir leurs conjoints et encore moins de suivre leur inclination pour qui que ce soit. Danielle Haase-Dubosc a raison de commenter que « le mariage est un état que l'on subit » (438)<sup>4</sup>. Lorsque Mme de Chartres sonde sa fille quant au futur mari qu'elle a choisi pour elle en la personne de M. de Clèves, celle-ci exprime son consentement d'une manière qui justifie le commentaire de Haase-Dubosc, en répondant « qu'elle l'épouserait même avec moins de répugnance qu'un autre » (66).

A défaut d'amour-passion, ou même d'attirance physique, qu'est-ce qui est donc censé cimenter les unions matrimoniales de cette époque ? Qu'est-ce qui amène Mlle de Chartres, par exemple, à concéder qu'elle épousera M. de Clèves « avec moins de répugnance qu'un autre » ? Le sentiment sur lequel le mariage doit reposer est un type d'amour bien spécifique, présenté comme une *amitié conjugale*, au sein de laquelle se mêlent et sont cultivés par les conjoints, l'*estime*, la *tendresse*, ou encore l'*admiration*, mots-clés de cette forme d'amour fréquemment utilisés par M. et Mme de Clèves, tout comme par les auteurs de traités sur le mariage, en plus des termes plus manifestes, comme le verbe « aimer »

---

<sup>4</sup> Les jeunes gens à marier peuvent être consultés quant aux choix effectués pour eux par leur famille, mais leur consentement, ou leurs réserves, ne sauraient en aucun cas être tributaires de sentiments amoureux, comme le préconise l'auteur des *Instructions chrétiennes et familières pour apprendre aux Pères et Mères à élever leurs enfants* : « les peres et meres ne doivent pas en cela suivre leurs sentimens [ceux de leurs enfants] ny leur inclination naturelle » (103).

et l'*amitié*. Dans son article sur l'amour dans le roman, Pierre Van Rutten nomme ce sentiment « amour-estime » et explique qu'il « ne produit pas le bonheur, mais assure la tranquillité » (30).

C'est vers les auteurs des traités sur le mariage du Grand Siècle qu'il convient de se tourner pour débusquer les meilleures peintures de cette sorte d'amour qui ne se rencontre nulle part ailleurs que dans le mariage. Il est avant tout défini comme une forme d'amitié, comme le décrit Pierre Le Moyne : « On peut dire [...] qu'entre toutes les especes d'Amitie, il n'y en a point de plus étroite, ny de mieux jointe que celle du Mariage » (265-66). L'auteur anonyme du *Saint mariage* fait de même : « De toutes les vertus qui se doivent trouver entre les personnes mariées, la premiere et la plus necessaire, est le parfait amour des uns envers les autres [...]. *Cet amour doit estre un amour d'amitié* aimant l'un l'autre » (mes italiques 71-72). François Barbaro dit de l'amour conjugal que « son pouvoir est si grand et sa dignité si excellente, [...] il exprime et represente *la plus parfaite de toutes les amitiéz* » (mes italiques 91)<sup>5</sup>.

Composante essentielle de l'amour conjugal, qui le distingue d'autant plus de la passion, et élément primordial pour analyser *La Princesse de Clèves*, ce type de sentiment s'apparente à la raison. C'est ce que souligne l'auteur du *Saint mariage* : « Il faut avouer que tout amour du sentiment est bien bas [...] si on n'apprend à *aimer par raison* ce qu'il faut aymer » (mes italiques 73). Selon Jacques Chaussé, un « bon mariage » n'est ni plus ni moins que le produit de « ce que dicte la raison et la piété » (244). Dans son article, Van Rutten précise à ce sujet que « l'estime est le fruit de la raison » (30).

Afin de mieux placer cet amour-amitié sur un piédestal, les auteurs de traités rivalisent de comparaisons religieuses afin de lui attribuer un caractère divin, comme s'ils tentaient de lui conférer du sacré. L'auteur des *Instructions chrestiennes sur le sacrement de mariage* explique que l'on doit aimer son conjoint tout comme on aime Dieu :

puisque l'amour conjugal doit autant durer que le lien du mariage qui dure toujours, la racine de cet amour doit

---

<sup>5</sup> Selon Jean Cordier, « l'amour conjugal doit estre estimé comme la premiere mesure des amitiés naturelles » (66). Richard Dognon déclare qu'« Il n'en est pas ainsi de l'amitié, qui ne regarde que la vertu [...], aussi fait-on en son amour » (205).

durer aussi longtemps que l'amour qu'il produit et qui nourrit l'amour en Dieu et pour Dieu, tel que doit estre celui des personnes mariées (290).

Ce docte précise qu'il s'agit d'un amour « relevé », comparable à celui qu'éprouve Jésus-Christ pour l'Eglise : « Or l'amour que Jésus-Christ a pour l'Eglise n'est point humain ny charnel. C'est *un amour tout divin*, et son but est la sainteté » (mes italiques 290).

Véritable leitmotiv des traités sur le mariage, la majorité de leurs auteurs fait ainsi référence à Saint-Paul, ouvertement ou non, lorsqu'ils énoncent que les époux doivent s'aimer du même amour que Jésus-Christ aime l'Eglise. Girard de Villethierry déclare donc que « l'union du mari et de la femme est destinée à représenter celle de Jésus-Christ avec son Eglise » (*La Vie des gens mariez* 107)<sup>6</sup>. Richard Dognon propose quant à lui le modèle tout aussi vénérable de l'amitié conjugale ayant uni Joseph et Marie pour désigner « *l'amitié parfaite*, que mutuellement [les personnes mariées] se doivent » (mes italiques 386).

Si l'on en croit les auteurs de traités sur le mariage, cet amour dépourvu de passion garantit la solidité des liens conjugaux. C'est ce qu'allègue Paul Caillet : « rien ne peut troubler leur concorde ny alterner leur amitié, comme n'estant icelle fondée sur des considerations humaines, mais sur le *roc invariable* d'une affection cordiale » (mes italiques 243). Le Père Claude Maillard désigne cet amour comme la pierre angulaire du mariage : « le moyen d'y vivre content est l'amour : il n'y a point d'autre sucre pour adoucir les amertumes et difficultez qui s'y retrouvent que l'amour » (295).

L'amour-amitié, ce « roc invariable », cette « plus parfaite de toutes les amitiéz », ou cet « amour tout divin », est-il une composante du couple Clèves ? Les Clèves éprouvent-ils tous deux ce sentiment primordial dans le mariage au dix-septième siècle ? Force est de constater que c'est bien le cas pour les deux personnages. Alors que les sentiments du prince sont plus compliqués, comme nous le verrons bientôt, parce qu'il aime également sa femme de passion, ceux exprimés par Mme de Clèves relèvent clairement de l'amitié conjugale.

---

<sup>6</sup> C'est encore le cas d'Antoine de Courtin, de Jean Cordier, ou encore des auteurs anonymes du *Saint mariage* et de *l'Instruction sur le mariage*.

L'éducation prodiguée par Mme de Chartres, dont l'amour conjugal constitue « la clé de voûte », comme le remarque Christian Biet (45), ainsi que les vertus du prince de Clèves, favorisent la naissance et le développement de cet « amour tout divin ». Dès la toute première apparition de l'héroïne, la troisième information qui est procurée à son sujet concerne « ce qui seul peut faire le bonheur d'une femme, qui est *d'aimer son mari et d'en être aimée* » (mes italiques 54). Comme l'a expliqué avant moi Jensen (101), c'est à un amour conjugal réciproque que le verbe « aimer » correspond ici. Jensen propose à juste titre qu'une des fonctions de cet amour consiste à contrecarrer l'inclination que pourrait développer la jeune femme pour d'autres hommes. Tant que Mme de Chartres vivra, elle s'efforcera d'ailleurs de solidifier cette « *amitié parfaite* » que sa fille ressent pour son mari : « elle prit de grands soins de l'attacher à son mari » (69). Cette préoccupation l'anima jusqu'à son lit de mort : « songez ce que vous devez à votre mari » (91).

Certains critiques reprochent pourtant à Mme de Chartres le fait suivant, jugé en contradiction avec ses préceptes sur le mariage : « elle ne craignit point de donner à sa fille un mari qu'elle ne pût aimer en lui donnant le prince de Clèves » (66)<sup>7</sup>. Comme le remarque Campbell (299), la condamnation de la critique vient d'une mauvaise interprétation du verbe « aimer », qui est souvent interprété ici, à tort, comme de l'amour-passion. Il est capital de revisiter cette petite phrase qui a fait couler beaucoup d'encre pour rendre justice au bon sens de Mme de Chartres. Si la tournure négative de cette phrase peut prêter à confusion, elle exprime à mon sens que cette mère avertie donne sa fille en connaissance de cause à un homme pour lequel elle pourra aisément développer des sentiments d'amour-amitié. Roger Duchêne était parvenu à une conclusion similaire : « En français moderne, cela veut dire : elle donna sa fille à M. de Clèves sans crainte, persuadée qu'il était possible que sa fille se mette à l'aimer » (52). Il en va de même de Jean Rohou, pour qui cette phrase signifie que Mme de Chartres juge qu'il est improbable que sa fille ne puisse pas aimer le prince (87). Rohou précise par ailleurs que « Madame de Chartres croit que l'amour peut procéder de l'estime » (87). Si Duchêne et Rohou ont vu juste, il importe de spécifier que c'est de l'amour de type conjugal dont il s'agit. Dans le même ordre d'idées, Otto Supek explique que Mme de Chartres « fonde

---

<sup>7</sup> Voir par exemples Constant Venesoen (107) ou Forestier (6).

ce mariage sur les sentiments de reconnaissance et d'estime [...] que sa fille éprouve pour le prince » (373).

J'allègue que cette phrase controversée met en relief la sagesse matrimoniale de Mme de Chartres, en ce qu'elle accepte la demande en mariage d'un jeune homme qui a autant de mérites que sa fille. Pour que de futurs époux développent cet amour-amitié, ce « roc invariable », décrit par les auteurs de traités comme une composante essentielle des unions, encore faut-il qu'il existe entre ces deux personnes un minimum de compatibilité. Or, Mme de Chartres est persuadée de marier sa fille à un homme plein de mérites, ce qui permettra que celle-ci développe une amitié conjugale propre au succès de leur union : « madame de Chartres lui dit qu'il y avait tant de grandeur et de bonnes qualités dans monsieur de Clèves et qu'il faisait paraître tant de sagesse pour son âge » (66). De bon augure, sa fille lui répond qu'« elle lui remarquait les mêmes bonnes qualités » (66). La compatibilité des futurs époux est d'autant plus essentielle qu'il s'agit d'éviter l'absence d'amitié conjugale, situation désastreuse contre laquelle l'auteur anonyme du *Vray devot* met en garde ses lecteurs :

tous les jours [...] deux personnes s'unissent ensemble d'une union indissoluble pour le reste de leur jour, qui doivent estre néanmoins si opposées entre elles par leurs humeurs et par leurs inclinations différentes, et qui bien loin de s'aimer autant que cette union suppose qu'elles le devroient faire, sont au contraire l'une et l'autre leur plus grande croix (6).

Le reproche le plus pertinent que l'on puisse faire à Mme de Chartres, en revanche, est celui émis par Campbell (299) et par Jensen (101), qui soulignent que cette mère dévouée ne craint pas de donner sa fille à un mari qui, lui, l'aime de passion.

Mettre les sentiments qu'éprouve Mme de Clèves pour son mari face aux enseignements des doctes qui ont écrit sur l'amour conjugal au dix-septième siècle révèle qu'ils correspondent aux meilleurs critères de l'époque. Le vocabulaire qu'emploie Marie-Madeleine de Lafayette pour exprimer les sentiments que ressent son héroïne pour son mari relève en effet des principes d'amour-amitié avancés par ces auteurs, comme le montrent les échantillons suivants : « Elle lui témoignait aussi plus d'*amitié* et plus de *tendresse* qu'elle n'avait encore fait » (mes italiques

93) ; ou encore : « *l'amitié qu'elle avait pour lui et ce qu'elle lui devait* faisaient des impressions dans son cœur » (200). Valincour, par ailleurs acerbe critique de l'auteure, utilise à plusieurs reprises le vocabulaire de l'amour-amitié pour qualifier les sentiments de Mme de Clèves pour son mari, notamment au moment de la mort de Mme de Chartres, ainsi qu'à propos de l'aveu<sup>8</sup>.

Si les sentiments de Mme de Clèves sont conformes aux critères des auteurs de traités, il n'en va pas de même du prince de Clèves, qui déroge aux principales règles en matière d'union matrimoniale. Or comme nous le verrons bientôt, ces graves écarts viendront piétiner l'amour conjugal, neutraliser ses effets bénéfiques, contrecarrer la raison, pour avoir des conséquences fatales et donner sa tournure tragique à l'intrigue.

Pour commencer, il faut rappeler que le clan Clèves avait refusé l'union avec les Chartres pour de secrètes raisons politiques qui échappent à Mme de Chartres : « elle fut bien étonnée que la maison de Clèves et celle de Guise craignissent son alliance, au lieu de la souhaiter » (61). Pour cette seule raison, le mariage de Mlle de Chartres et du prince de Clèves n'auraient pas dû aboutir. Si l'on passe outre cet obstacle, il reste que le jeune homme est éperdument amoureux de Mlle de Chartres, raison pour laquelle il veut l'épouser, ce qui enfreint les codes matrimoniaux : « Le prince de Clèves devint passionnément amoureux de mademoiselle de Chartres et souhaitait ardemment l'épouser » (58). Comme le remarquait déjà Biet, « aucune alliance matrimoniale ne peut se fonder sur la passion » (36). Le critique déduit que la passion que le prince entretient dans le mariage lui fait commettre des « infractions à la morale conjugale » (44). Jean-Pierre Landry y voit de même une « perversion du mariage » (198).

Les experts en mariage du dix-septième siècle sont unanimes à ce sujet. Jacques des Coutures déclare par exemple : « Je ne voudrois pas [...] que cette union soit causée par une grande passion » (51). Les auteurs de traités avancent toute sorte d'arguments pour justifier cette règle. Jacques des Coutures établit un contraste sans appel entre l'amitié conjugale et la passion : « je conseillerois [...] qu'on s'unit plutôt par

---

<sup>8</sup> Valincour parle du « redoublement de tendresse et d'amitié qu'elle témoigne à son mari » (158), et indique que Mme de Clèves « luy témoigne tant d'amitié et de confiance » (206).

une véritable *estime*, et par une *amitié* sincère, que par cette saillie qu'inspire l'ardeur de l'amour » (mes italiques 52). Girard de Villethierry nous rassure que ceux qui s'aiment d'amour conjugal ne vivent pas l'un pour l'autre, et « se voient quand il est nécessaire [...] mais ils s'en passent aussi tres-volontiers pour vacquer à leurs affaires » (*La Vie des gens mariez* 113)<sup>9</sup>.

La littérature, en tant que miroir de la société, est censée ne pas déroger aux mœurs en matière de mariage. Dans ses *Entretiens sur les contes de fées*, Villiers dénonce donc les mariages d'amour que l'on rencontre dans certains romans : « N'est-ce pas un grand mal que de proposer des mariages qui n'ont été ménagés que par d'aveugles passions ? » (130). Le concept du mariage d'amour est si étranger à la société du dix-septième siècle que les collections de la Bibliothèque Nationale de France recèlent un roman publié en 1681, histoire dite « entièrement feinte » dans sa préface pour rassurer les lecteurs, portant le titre militant de *L'Amour marié, ou la bisarrerie de l'amour en l'estat du Mariage*.

Nonobstant cet interdit social et la proscription de son père, M. de Clèves parvient à se marier par passion, commettant ainsi une double infraction par rapport aux normes de l'époque : « La mort du duc de Nevers son père [...] le mit dans une entière liberté de suivre son inclination » (65). En ce qui concerne le prince, ce mariage est théoriquement désavouable. Bien que l'amour de M. de Clèves pour sa femme ait fait l'objet de maints commentaires de la critique, ceux-ci se cantonnent à l'emprise que la passion exerce sur lui, parce qu'elle le conduit à sa fin tragique et contribue à propulser l'intrigue dans une nouvelle direction. En revanche, on peut se demander si le prince aime aussi sa femme d'amour-amitié, en parallèle de ses sentiments de passion. Le vocabulaire employé par l'auteure pour exprimer les sentiments qu'il ressent pour sa femme semble indiquer que c'est

---

<sup>9</sup> Dognon avance qu'au contraire de l'amitié, la passion ne dure pas : « l'amour aussi se refroidit, et s'aboutit en fin au dégoût » (205). Girard de Villethierry allègue que les époux amoureux font preuve d'une « affection mal réglée, et qui merite plutôt le nom de cupidité que celui d'amour » (*La Vie des gens mariez* 113). Le dénommé Seigneur de Mainville reprend un lieu commun allégorique pour condamner la passion dans le mariage : « un Mariage fait de la sorte, n'est pas un prodige moins étonnant quand il est heureux, qu'un vaisseau sans pilote, échappé tout entier à mille écueils, et à la rage de la Mer et des Vents » (87).

effectivement le cas. Initiative inédite, je propose donc de déterminer le rôle que joue cet amour dans la psychologie du prince.

En plus du langage de la passion, il est clair que le prince parle aussi celui de l'amour conjugal, comme l'indique par exemple l'échantillon suivant : « vous êtes digne de l'*estime* que j'ai eue pour vous » (mes italiques 216). M. de Clèves est décrit comme un mari « qui avait tant d'*estime* et tant d'*amitié* » pour sa femme (mes italiques 166). Au cours d'un de ses nombreux songes introspectifs, Mme de Clèves émet d'ailleurs la crainte d'avoir perdu l'amour conjugal de son mari, ce qui confirme que cette forme d'amour anime le prince : « J'ai perdu le cœur et l'*estime* d'un mari qui devait faire ma félicité » (184).

Passion et amour conjugal sont superposés chez M. de Clèves, ils y cohabitent, s'y trouvent en concurrence, et finissent par se contredire dans les moments de grande adversité affective. Le prince souffre d'un mal que je nommerai « la confusion amoureuse », qui finit par miner cet infortuné personnage, parce que ces deux formes d'amour ne sont guère compatibles. Cette confusion amoureuse est présente dès le début de l'histoire du couple, comme le montre le commentaire suivant de la narratrice : « Cela fit aussi que pour être son mari, il ne laissa pas d'être son amant » (69). Cette confusion atteint son paroxysme à l'occasion du célèbre aveu de Mme de Clèves.

Or je propose de réinterpréter cet épisode crucial à la lumière de l'amour conjugal, du rôle que joue ce sentiment à ce moment essentiel de l'intrigue, et de la place qu'il occupe alors dans la psychologie des deux personnages. Précisons pour commencer que cet aveu n'est pas le fruit d'un mouvement spontané. Mme de Clèves y a mûrement songé à plusieurs reprises. Elle y est d'ailleurs triplement disposée, de par sa fameuse sincérité naturelle, soulignée à maintes reprises dans le roman ; mais aussi par l'éducation de sa mère<sup>10</sup> ; et finalement par les propres conseils que son mari lui avait donnés à propos de la situation similaire d'un de ses amis (99).

Les auteurs de traités sur le mariage cautionnent-ils un remède si extrême ? Ces doctes se gardent bien de traiter de situations aussi précises et risquées qu'un pareil aveu. Ils préfèrent promouvoir les vertus

---

<sup>10</sup> Pour une analyse détaillée de l'éducation prodiguée par Mme de Chartres, y compris son versant manipulateur, voir Mathieu.

contraires à l'adultère, à l'amour extra-conjugal, ou à la galanterie, en tête desquelles on trouve la fidélité. Jacques des Coutures la décrit comme un élément essentiel de l'amour conjugal : « La fidélité est le caractère *indispensable* de cet engagement, elle est la base de sa félicité, *c'est ce qui cimente l'amitié* » (mes italiques 57). L'auteur de *l'Instruction chrestienne pour les personnes qui aspirent au mariage* parle de la fidélité d'une manière qui n'est pas sans nous rappeler les résolutions que prend Mme de Clèves face à sa passion pour M. de Nemours : « Elle consiste premièrement, à ne souffrir en son cœur aucun amour étranger, ny mesme aucune pensée qui puisse porter prejudice à cette fidélité » (20).

Au delà de louer la fidélité, les stratégies que prônent les auteurs de traités pour secourir l'amour conjugal en cas de crise correspondent précisément à celles qu'emploient Mme de Clèves. Dans le cas d'une inclination pour une autre personne, Jacques des Coutures prêche la défiance de soi-même : « n'attendez point que vous soyez en état de vous défendre ; défiez-vous toujours de vous-même, c'est le moyen d'avoir assez de force, pour ne vous pas laisser vaincre à vôtre foiblesse » (62). Voilà qui correspond exactement à un des préceptes qu'avait inculqué Mme de Chartres à sa fille, qui l'exhortait à cultiver « une extrême défiance de soi-même » (54). La jeune femme n'aura de cesse de mettre en pratique ce principe pour résister à sa passion pour M. de Nemours.

Les auteurs de traités n'hésitent pas à préconiser des moyens extrêmes, sans pour autant les nommer, ni donner d'exemples. L'auteur du *Saint mariage* annonce que « [l'amour conjugal] doit *tout risquer* plutôt que de rien souffrir qui soit au desavantage de la personne qu'il aime » (mes italiques 75). C'est bien ce que fait Mme de Clèves avec son aveu, *elle risque tout*, raison pour laquelle elle hésite à plusieurs reprises avant de finalement se lancer. Il faut sans doute y voir une hyperbole, mais l'auteur de *l'Instruction sur le mariage* va jusqu'à affirmer que « la femme doit plutôt perdre la vie que de manquer à la fidélité qu'elle doit à son mary » (142). Mme de Clèves ne met pas littéralement sa vie en danger avec son aveu, mais l'extrémité de ce remède approche de près l'esprit de cette hyperbole. On peut affirmer que les enseignements de ces doctes donnent raison à Mme de Clèves en ce qui concerne son aveu, même si ce remède n'est pas mentionné nominalement.

Comme le recommandent les auteurs de traités, Mme de Clèves emploie les moyens les plus extrêmes au service de son mariage, de sa

fidélité, de ce qu'elle doit à son époux. Ce dévouement conjugal extraordinaire conduit son mari à lui faire la déclaration suivante, qui s'inscrit dans le discours des auteurs de traités : « Vous me rendez malheureux par la plus grande marque de fidélité que jamais une femme ait donnée à son mari » (163). Si l'on juge Mme de Clèves d'après les critères de ces doctes, le motif d'amour conjugal qui l'engage à agir pour garantir sa fidélité par tous les moyens nécessaires ne peut qu'être applaudi.

Or le vocabulaire employé par Mme de Lafayette indique clairement que le recours à l'aveu est motivé par l'amour conjugal que la princesse ressent pour son mari, et qui la pousse sans cesse à prendre des actions préventives contre la passion. Ainsi, c'est le langage de l'amour-amitié que parle la princesse lorsqu'elle conclut son célèbre aveu de la manière suivante : « il faut avoir *plus d'amitié et plus d'estime* pour un mari que l'on n'en a jamais eu : conduisez-moi, ayez pitié de moi, et *aimez-moi* encore, si vous pouvez » (mes italiques 162). Rohou s'avoue sceptique lorsqu'il apparente l'aveu à une « preuve exceptionnel d'un amour conjugal qui n'existe pas vraiment » (100). A mon sens, c'est en fait une *déclaration d'amour conjugal* dont il s'agit, et c'est bien « l'amour tout divin » que vantent les auteurs de traités qui est à l'œuvre ici.

A l'amour conjugal de Mme de Clèves répond celui du prince. C'est en effet ce sentiment qui prime d'abord chez lui après l'aveu, comme le montre les mots-clés qu'il emploie pour qualifier ce qu'il éprouve alors pour sa femme : « Vous me paraissez plus digne d'*estime* et d'*admiration* que tout ce qu'il y a jamais eu de femmes au monde » (mes italiques 162). L'aveu est donc récompensé par l'amour-amitié du prince. Si l'amant ne peut s'empêcher de souffrir, parce que le prince est pris entre deux formes d'amour, et tiraillé de deux côtés à la fois, le mari est quant à lui rassuré : « J'ai tout ensemble la jalousie d'un mari et celle d'un amant. *Mais il est impossible d'avoir celle d'un mari après un procédé comme le vôtre.* Il est trop noble pour ne pas me donner *une sûreté entière*, il me console même comme votre amant » (mes italiques 163). Ce discours, négligé de la critique, valide l'aveu, et prouve que ce choix extrême trouve une place légitime dans l'espace de l'amour conjugal, et constituait le bon parti à prendre. Il montre en outre que si le prince n'avait pas commis la grave faute de se marier par passion, que s'il n'aimait sa femme que par amour conjugal, comme l'exigent les mœurs de cette époque, il aurait pu gérer cette situation et faire honneur à l'extraordinaire procédé de sa femme. Mme de Clèves semble même

avoir alors suffisamment renforcé l'amour conjugal de son mari pour qu'il puisse rivaliser avec la passion de celui-ci : « Jamais mari n'avait eu une passion si violente pour sa femme *et ne l'avait tant estimée* » (mes italiques 167). Preuve que l'amitié conjugale et la passion sont des sentiments antagonistes dans le roman, Nemours considère que son plus dangereux rival n'est pas un homme que Mme de Clèves aime de passion, mais d'amitié. Alors qu'il sait que la princesse est amoureuse de lui, Nemours voit en effet le prince de Clèves comme « le plus redoutable rival qu'il eût à détruire » (179).

J'allègue donc une nouvelle fois que les principes de l'amour conjugal justifient pleinement l'aveu de Mme de Clèves. Malgré que M. de Clèves soit profondément blessé d'entendre une vérité si douloureuse pour lui, j'estime en outre que l'aveu est initialement une réussite, parce qu'il porte d'abord ses fruits. Jensen parle similairement d'un respect mutuel que le couple partage pour quelque temps après l'aveu (123). Je propose de conclure de ses premiers résultats que Mme de Clèves a bien fait d'user d'un remède si extrême, parce qu'il va dans « le bon sens », celui de l'amour conjugal et de la raison, que plébiscitent les mœurs de cette période. L'épisode de l'aveu a rapidement fait l'objet d'une controverse au dix-septième siècle, mais c'est moins la confession de Mme de Clèves en elle-même qui était remise en cause par les plus sévères critiques, que le fait que M. de Nemours assiste par hasard à cette scène, coïncidence qui défie la vraisemblance pour Valincour, le plus illustre d'entre eux (46-47).

Malgré ce succès initial, le prince est tourmenté par la passion, qui menace de neutraliser sa raison et son amour conjugal. Laissant de côté cet « amour tout divin », c'est donc en tant qu'amant qu'il demande à sa femme de confirmer, ou non, les soupçons qu'il porte sur M. de Nemours : « *Je ne vous le demande point comme un mari*, mais comme un homme dont vous faites tout le bonheur, et qui a pour vous une passion plus tendre et plus violente que celui que votre cœur lui préfère » (mes italiques 172).

C'est alors que le comportement d'abord irresponsable puis machiavélique du duc de Nemours, qui agit pour anéantir un mari qu'il considère comme son rival, porte la confusion amoureuse du prince à son comble, en produisant chez lui une espèce de dédoublement de personnalité, comme l'illustrent les déclarations suivantes : « Vous êtes ma femme, je vous aime comme ma maîtresse » (198) ; « Vous aviez

donc oublié que je vous aimais éperdument et que j'étais votre mari ? » (199). La confusion amoureuse atteint son zénith avec le passage suivant, dans lequel plusieurs passions entrent en collision avec l'amour conjugal : « Je vous adore, je vous hais, je vous offense, je vous demande pardon ; je vous admire, j'ai honte de vous admirer » (199). Valincour a raison d'observer que ce discours « ressemble plustôt à toute autre chose, qu'à un mari qui parle à sa femme » (245)<sup>11</sup>. Cette confusion est le parfait miroir des enseignements qu'offre le Seigneur de Mainville dans *Du bonheur et du malheur du mariage* au sujet des égarements de la passion chez les maris : « ils blâment ce qu'ils estiment ; ils ne peuvent plus s'empêcher de dire du mal de ce qu'ils aiment ; ils confondent les prières et les menaces ; ils ne savent, ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font » (187).

Dans son bel article sur le droit et la fiction dans *La Princesse de Clèves*, Biet soutient que le prince « transgresse ainsi les lois les plus saintes du mariage en refusant l'amitié conjugale déterminante pour qualifier ces liens » (44). Je propose de nuancer quelque peu ce propos en soulignant que M. de Clèves ne refuse pas l'amour conjugal, mais qu'il ne parvient pas à se dépêtrer de la passion, qui s'oppose à l'amour conjugal mutuel qui existe dans le couple. D'un côté, l'amour conjugal que ressent le prince pour son épouse le pousse à aller dans le sens de la raison, à admirer sa femme, et ainsi à approfondir son amitié pour elle. D'un autre côté, sa passion amoureuse étouffe son amour conjugal et le conduit à perdre la raison, pour finalement succomber à une passion connexe à l'amour : la jalousie.

Si l'on se réfère une nouvelle fois aux auteurs de traités sur le mariage, le prince est l'incarnation parfaite de la jalousie la plus préjudiciable. Ces auteurs affirment que cette passion n'a de place ni dans le mariage, ni dans l'amour conjugal. Selon Antoine de Courtin, « la Jalousie ne peut pas trouver sa place dans un contract si saint. Celuy-cy oblige a un amour chaste et chrétien, qui de sa charité couvre et pardonne les veritables defauts » (85). L'auteur de *La Felicité du mariage* décrit le cheminement émotionnel que la jalousie fait suivre à M. de Clèves : « [la jalousie] nous contraint souvent de haïr avec fureur, l'objet que nous cherissions auparavant avec tendresse » (26). L'auteur de *l'Instruction sur le mariage* associe la jalousie à une forme

---

<sup>11</sup> Le prince craint d'ailleurs d'en perdre l'estime de son épouse, c'est-à-dire son amour conjugal « par des manières qui ne convenaient pas à un mari » (213).

indésirable d'amour dans le mariage : « la jalousie est en vérité engendrée par l'amour, mais un amour grossier, brutal, et très-imparfait » (392-93). Jean Cordier suggère que la jalousie transforme le conjoint en ennemi : « N'est-ce pas vivre avec un ennemi domestique d'avoir une femme, et d'estre dans une deffiance continuelle de sa mauvaise foy » (91).

La jalousie est d'autant plus indésirable, qu'elle s'oppose à un des piliers du mariage : la raison. Courtin souligne qu'à la jalousie, un mari doit « opposer la raison et les armes dont la sagesse la fortifie » (259). Mais dans les faits, et comme c'est le cas de M. de Clèves, « La jalousie est incapable de recevoir aucune impression de raison » (24), comme le remarque l'auteur de *La Felicité du mariage*.

Les auteurs de traités mettent en garde contre un autre mal qui affecte le prince de Clèves : le type d'imagination que stimule la jalousie. Pour l'auteur du *Saint mariage*, il faut considérer la jalousie comme une pathologie qui déforme la réalité : « Considérez que vous estes un malade, et gardez-vous bien de croire aisément aux phantômes qui passent par l'imagination » (103). L'auteur de *l'Instruction sur le mariage* décrit ce phénomène exactement comme il se manifeste chez M. de Clèves, lorsque ce docte rapporte que la jalousie produit :

la vanité d'un sentiment temeraire qu'ils peuvent penetrer les secretes pensées du prochain ; et la malice de cette mauvaise doctrine, porte quelquefois jusqu'à condamner la vertu et la devotion, et les personnes les plus vertueuses, les faisant passer pour hypocrites et pour vicieuses. (394)

L'auteur de *La Felicité du mariage* déclare de même que « [le mari] croit toujours plus voir qu'il ne voit, et ses soupçons luy fournissent à tout moment de nouvelles lumières » (23). Le prince sait bel et bien qu'il a des rivaux, mais la jalousie fait qu'« il s'en imaginait encore davantage, et son esprit s'égarait à chercher » (164). Le verbe « s'égarer » exprime une perte conforme aux enseignements des auteurs de traités. Jacques des Coutures souligne la douleur que cause de tels mirages de l'imagination chez le mari jaloux : « Quelle idée que celle d'une femme, ou d'une maîtresse perfide ! Quel épouvantable spectacle à l'esprit, que celui de se représenter un seducteur, ou un rival heureux » (107).

Finalement, les passions de M. de Clèves, poussées à leur paroxysme par les actions de M. de Nemours, finissent par contrecarrer les effets de son amour conjugal, comme l'estime et l'admiration que les procédés de Mme de Clèves lui avaient d'abord inspirés, mais aussi les remèdes, comme l'aveu ou la défiance de soi-même, auxquels a recouru Mme de Clèves pour servir l'amour conjugal et la raison<sup>12</sup>. Alors que l'amour conjugal réciproque des Clèves était apte à guider le prince vers la raison, la confiance, et les moyens d'aider sa femme à surmonter sa passion, celui-ci perd la raison, et finalement, la vie. C'est ainsi que la défaite de l'amour conjugal aboutit à la destruction du couple Clèves. La tragique fin de ce mariage est uniquement possible, il faut le réitérer, parce qu'en se mariant par passion, M. de Clèves n'a pas respecté les mœurs matrimoniales.

Dans la dernière partie du roman, Mme de Clèves est veuve, ce qui ne signifie pas qu'elle soit libre ou dégagée de tout devoir envers son défunt époux. En théorie, elle pourrait un beau jour se remarier, mais le veuvage peut très bien aussi prolonger sa situation matrimoniale. Si l'on en croit les auteurs de traités sur le mariage, ainsi que ceux sur le veuvage, il serait même préférable qu'une veuve ne se remarie jamais et qu'elle reste fidèle à la mémoire du défunt. Il est frappant que pas un seul de ces auteurs ne préconise le remariage. C'est précisément le choix que fait Mme de Clèves.

Si ces doctes admettent qu'une veuve a le droit de se remarier, ils prêchent toutefois d'éviter de le faire. Dans sa *Vie des veuves, ou les devoirs et les obligations des veuves Chrétiennes*, Girard de Villethierry fait de ce principe un sous-titre de chapitre : « Qu'encore que les secondes noces soient permises, il faut néanmoins exhorter les veuves de s'en abstenir » (63). Maillard affirme de même qu'« On ne saurait toutefois nier, que ce ne soit chose plus honorable de demeurer veuve que de se remarier » (608). Claude Decret soutient que la veuve « ne doit jamais plus désirer de l'estre [mariée] » (10). Selon cet auteur, « la seule volonté de se remarier [même sans le faire] déroge à la continence d'une vraie veuve » (13).

---

<sup>12</sup> C'est d'ailleurs la raison qui pousse la princesse à prendre la fuite et à se réfugier vers ses domestiques lorsque M. de Nemours tente de pénétrer dans sa chambre par effraction à l'issue de la fameuse scène de voyeurisme : « la raison et la prudence l'emportèrent sur tous ses autres sentiments, et elle trouva qu'il valait mieux demeurer dans le doute où elle était que de prendre le hasard de s'en éclaircir » (205-06).

Les érudits qui ont écrit sur le veuvage émettent également des commentaires éclairants quant à un autre choix controversé que fait Mme de Clèves une fois veuve : celui de sa retraite de la cour et du monde. Il s'avère de nouveau que ce choix se conforme à leurs enseignements. En guise de sous-titre d'un autre chapitre, Girard de Villethierry annonce le précepte suivant : « Que les veuves doivent s'éloigner du grand monde, et garder la solitude » (*La Vie des veuves* 141).

Comme l'indique la dernière phrase du roman, le veuvage et la retraite de Mme de Clèves s'accompagnent en outre d'« occupations plus saintes que celles des couvents les plus austères » (238-39). Si l'on se réfère à la morale des auteurs de traités, il ressort que le mode de vie qui rythme les dernières années de la vie de Mme de Clèves est une fois de plus conforme à leurs sévères préceptes, et notamment à un autre des sous-titres de chapitre de *La Vie des veuves* de Girard de Villethierry : « Que les veuves chrétiennes doivent mener une vie austère et pénitente » (126). De même, selon l'auteur des *Instructions chrétiennes sur le sacrement de mariage*, « La veuve donc qui se sépare entièrement du monde, qui s'applique à la prière, et qui s'occupe aux œuvres de piété, est véritablement veuve, et elle mérite les louanges que l'Écriture donne à ces sortes de personnes » (181). Decret décrète que « la mortification et le renoncement aux délices sont nécessaires aux Veuves pour garder la Continence » (65).

Le savoir théorique que nous livrent les traités du dix-septième siècle sur la viduité confirme le commentaire suivant de Biet, qui avançait que Mme de Clèves consacre l'indissolubilité de son mariage après la mort de son époux en « refusant le risque de retrouver l'agitation galante, le jeu du mariage, le divertissement des passions, en faisant retraite » (40). Jensen souligne également que le choix de la retraite est conforme aux mœurs de l'époque en termes de viduité (130).

On reconnaît dans les grandes lignes de l'austère programme prôné par les experts en viduité les choix et l'orientation morale de l'héroïne de Marie-Madeleine de Lafayette. Cette référence théorique, ces voix moralistes, lui donnent raison, cautionnent ces choix, alors qu'ils ont parfois été violemment attaqués par la critique. Maurice Lever déclare par exemple que « Mme de Clèves fait penser à un rapace immobile, aux ailes repliées, au regard tourné sur lui-même, occupé à se déchiqueter en silence » (224). Serge Doubrovsky a le plus grand mal à accepter le refus

du remariage : « sa décision est d'un égoïsme total [...] ; pas un seul instant elle ne pense à Nemours et à son bonheur à lui » (48)<sup>13</sup>.

La posture morale de Mme de Clèves est en partie motivée par son amour conjugal pour son défunt époux. Bien que cette influence ne soit pas quantifiable, elle est indéniable, comme le prouve ses propres paroles : « Elle ne trouvait de consolation qu'à penser qu'elle le regrettait autant qu'il méritait d'être regretté et qu'elle ne ferait dans le reste de sa vie que ce qu'il aurait été bien aise qu'elle eût fait s'il avait vécu » (217). Certains commentaires de la narratrice révèlent la même chose : « elle rappelait la mémoire de monsieur de Clèves, qu'elle se faisait un honneur de conserver » (235). Même Nemours est conscient de l'influence que l'amour-amitié continue alors d'exercer sur la princesse : « [il] jugeait aisément combien cette affliction renouvelait *l'amitié* qu'elle avait pour monsieur de Clèves, et combien *cette amitié faisait une diversion dangereuse à la passion* qu'elle avait dans le cœur » (mes italiques 212). Béatrice Didier a raison de souligner que « M. de Clèves, mort, conserve pour Mme de Clèves une sorte de réalité surnaturelle et qui pèse sur tout projet de remariage » (79). Son amitié conjugale se fait ressentir jusque dans les dernières phrases du roman : « les pensées de la mort lui avaient rapproché la mémoire de monsieur de Clèves. Ce souvenir, qui s'accordait à son devoir, s'imprima fortement dans son cœur » (237).

Je propose de conclure que Mme de Clèves fait preuve d'une morale exemplaire et se conforme aux normes les plus respectables en ce qui concerne l'amour conjugal, la fidélité et plus tard, le veuvage. Les traités de mariage et de veuvage du dix-septième siècle confèrent un cadre théorique aux orientations morales de Mme de Clèves qui permet non seulement de la disculper de toute offense, mais surtout de la légitimer

---

<sup>13</sup> Il serait difficile d'envisager son remariage avec Nemours. Si l'on passe outre les objections des experts en viduité, il s'agirait d'un mariage d'amour, qui s'oppose donc aux mœurs de cette époque. Si cela ne suffisait pas, Nemours est responsable de la mort de son rival, ce qui pose un obstacle moral difficilement franchissable. Ce fait est répété à maintes reprises dans la dernière partie du roman, dont la première occurrence provient de l'écuyer de Nemours : « le voyage de monsieur de Nemours à Coulommiers était cause de sa mort » (216). Voir aussi les autres occurrences aux pages 217, 221, et 234.

dans ses choix. Ce que cette interprétation révèle, c'est que l'amour conjugal joue un rôle essentiel dans le fameux épisode de l'aveu et ses suites. La critique n'avait pas encore rendu justice aux sentiments d'amour conjugal que la princesse de Clèves ressent et cultive pour son mari. Il est primordial de redonner toute son importance à cette forme d'amour, parce qu'il constitue un moteur essentiel de l'action dans le roman. Cet « amour tout divin » motive les choix et les actions de l'héroïne dans sa lutte contre la passion, au moment de l'aveu, et en grande partie pendant son veuvage ainsi qu'au plus profond de sa retraite finale. Ainsi, l'amour conjugal exerce son autorité théorique, telle qu'elle est définie par les auteurs de traités, en ce qu'il garantit la fidélité de Mme de Clèves et renforce la raison face à la passion. Ce constat ne fait qu'accentuer l'exemplarité et les mérites de l'héroïne de Marie-Madeleine de Lafayette, personnage d'exception à bien des égards, qui ne cesse de nous étonner et de justifier l'admiration dont elle fait l'objet dans le roman.

**Southwestern University**

**Ouvrages cités**

*Instructions chrétiennes et familières pour apprendre aux Pères et Mères à élever leurs enfans.* Paris: Langlois, 1659.

*Instruction chrestienne pour les personnes qui aspirent au mariage ou qui y sont desja engagées.* Paris: Trichard, 1658.

*Instructions chrestiennes sur le sacrement de mariage.* Paris: Cavelier, 1712.

*Instruction sur le mariage par dialogue d'une mere à sa fille.* Lyon: Certé, 1683.

*La Felicité du mariage ou les moyens d'y parvenir.* Paris: Gissey, 1702.

*L'Amour marié, ou la bisarrerie de l'amour en l'estat du Mariage.* Cologne: Marteau, 1681.

*Le Saint mariage ou instructions chrestiennes.* Paris: Pierre de Bats, 1683.

*Le Vray devot considéré à l'égard du mariage et des peines qui s'y rencontrent.* Paris: Roulland, 1679.

Barbaro, François. *Les Deux livres de l'estat du mariage.* Paris: Guillaume de Luyne, 1667.

Biet, Christian. "Droit et fiction : la représentation du mariage dans *La Princesse de Clèves*."

*Mme de La Fayette, La Princesse de Montpensier, La Princesse de Clèves.* Edited by Roger Duchêne and Pierre Ronzeaud. Paris: Aux Amateurs de livres, 1989, pp. 35-54.

Bosc, Jacques du. *L'Honneste femme.* Paris: Billaine, 1632.

Caillet, Paul. *Le Tableau du mariage représenté au naturel.* Orange: Voisin, 1635.

Campbell, John. "Wicked Witch or Fairy Godmother? The Role of Mme de Chartres in *La Princesse de Clèves*." *Australian Journal of French Studies*, vol. 35, no.3, 1998, pp. 295-307.

Charnes, Jean-Antoine de. *Conversations sur la critique de La Princesse de Clèves*. Tours: Editions de l'Université François-Rabelais, 1973.

Chaussé, Jacques. *Traité de l'excellence du mariage*. Paris: Perier, 1685.

Cordier, Jean. *La Famille sainte, où il est traité des devoirs de toutes les personnes qui composent une famille*. Paris: Claude Sonnius, 1643.

Courtin, Antoine de. *Traité de la jalousie ou moyens d'entretenir la paix dans le mariage*. Paris: Josset, 1685.

Coutures, Jacques des. *La Morale universelle, contenant les éloges de la morale, de l'homme, de la femme, et du mariage*. Paris: Villery, 1687.

Decret, Claude. *La Vraye veuve ou l'idée de la perfection en l'estat de viduité*. Paris: Meturas, 1650.

Didier, Béatrice. *L'écriture-femme*. Paris: PUF, 1981.

Dognon, Richard. *Le Modèle du mesnage heureux, en l'histoire du mariage de Saint Joseph*. Paris: Roulland, 1679.

Dobrovsky, Serge. "La Princesse de Clèves: Une interprétation existentielle." *Table ronde*, 1959, pp. 36-51.

Duchêne, Roger. Published Respondent in "Droit et fiction: la représentation du mariage dans *La Princesse de Clèves*," by Christian Biet. *Mme de La Fayette, La Princesse de Montpensier, La Princesse de Clèves*. Edited by Roger Duchêne and Pierre Ronzeaud. Paris: Aux Amateurs de livres, 1989, pp. 35-54.

Forestier, Georges. "Mme de Chartres, personnage clé de *La Princesse de Clèves*." *Lettres romanes*, vol. XXXVI, no. 6.

Haase-Dubosc, Danielle. "La Filiation maternelle et la femme-sujet au 17<sup>e</sup> siècle." *Romantic Review*, vol. 78, n. 4, 1987, pp. 432-460.

Huet, Pierre-Daniel. *Lettre-Traité sur l'origine des romans*. Paris: Nizet, 1971.

Jensen, Katharine Ann. *Uneasy Possessions: The Mother-Daughter Dilemma in French Women's Writings, 1671-1928*. Newark: U of Delaware P, 2011.

Lafayette, Marie-Madeleine Pioche de. *La Princesse de Clèves*. Edited by Philippe Sellier. Paris: Le Livre de Poche, 1999.

Landry, Jean-Pierre. "Un Zeste d'inceste : présence et sens de la perversion dans *La Princesse de Clèves*." *Un Autre dix-septième siècle : mélanges en l'honneur de Jean Serroy*. Paris: Champion, 2013.

Le Moyne, Pierre. *Les Peintures morales, où les passions sont représentées par tableaux, par caractères et par questions nouvelles et curieuses*. Paris: Cramoisy, 1640.

Lever, Maurice. *Romanciers du grand siècle*. Paris: Fayard, 1996.

Maillard, Claude. *Le Bon mariage, ou le moyen d'estre heureux et de faire son salut en l'estat de mairiage. Avec un traité des veuves*. Paris: Jean de Launay, 1647.

Mathieu, Francis. "« Louanges empoisonnées » : feinte, persuasion et éducation dans *La Princesse de Clèves*." *Papers on Seventeenth-Century French Literature*. Edited by Charlotte Trinquet. Vol. XLII, no. 83, 2015, pp. 341-53.

Rohou, Jean. *Lectures de Madame de Lafayette*. Rennes: PU de Rennes, 2015.

Seigneur de Mainville. *Du bonheur et du malheur du mariage*. Paris: Veuve Huré, 1683.

Supek, Otto. "La Dialectique de l'amour et du devoir dans *La Princesse de Clèves*." *Acta litteraria Academiae Scientiarum Hungaricae*, vol. 15, 1973, pp. 367-78.

Valincour, Jean-Baptiste-Henri de. *Lettres à Madame la marquise\*\*\* sur le sujet de La Princesse de Clèves*. Tours : Publication du groupe d'étude du XVIIe siècle de l'Université François-Rabelais, 1972.

Van Rutten, Pierre. "La Princesse de Clèves ou la peur de l'amour." *Revue générale belge*, vol. 104, no. 5, 1968, pp. 27-42.

Venesoen, Constant. *Etudes sur la littérature féminine au XVIIe siècle*. Birmingham, AL: Summa Publications, 1990.

Villethierry, Jean Girard de. *La Vie des veuves, ou les devoirs et les obligations des veuves chrétiennes*. Paris: Pralard, 1697.

———. *La Vie des gens mariez, ou les obligations de ceux qui s'engagent dans le mariage*. Paris: Pralard, 1695.

Villiers, Pierre de. *Entretiens sur les contes de fées et sur quelques autres ouvrages du temps*. Paris: Collombat, 1699.